

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AVRIL 2021**
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal tenue le **26 avril 2021 à 18 h 45**, en huis clos compte tenu du contexte de pandémie actuelle en lien avec la COVID-19 (zone d'alerte rouge), à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Michel Brisson, maire.

À laquelle sont présents :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Monsieur Richard Pitre, conseiller district # 4, est absent. Les postes de conseillers municipaux aux districts #2 et #5 sont vacants.

Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.

~~~~~

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Comme la majorité des membres du conseil sont présents, le président monsieur Michel Brisson, maire, constate le quorum et déclare la présente séance ouverte.

#### **CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

2021-04-126

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (3) :

**DE CONSTATER ET DE MENTIONNER** que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) au membre absent.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

1. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
2. *Avis de motion et dépôt du Projet de règlement 665-2021 décrétant des dépenses pour des travaux de réfection de la rue Serge et l'affectation de la somme de 120 000 \$ des soldes disponibles du règlement # 573-2014 en vue de financer une dépense de 120 000 \$*
3. *Avis de motion et dépôt du Projet de règlement d'emprunt 663-2021 décrétant un emprunt et une dépense de 1 862 434 \$ pour travaux de réhabilitation de la rue Rivest et travaux de gainage de la conduite d'égout de la rue Grégoire et imposant une taxe à l'ensemble et au secteur (Rivest)*
4. *Avis de motion et dépôt du Projet de règlement 664-2021 modifiant le règlement 635-2019 fixant la limite de vitesse permise sur les chemins municipaux*
5. *Adoption du Second projet de règlement 654-2021 modifiant le règlement de zonage #364 pour permettre des habitations unifamiliales uniquement dans la zone H-12*
6. *Adoption du Règlement 655-2021 modifiant le règlement de zonage #364 pour permettre uniquement des habitations unifamiliales, bifamiliales et trifamiliales dans la zone CH-11*
7. *Adoption du Règlement d'emprunt 660-2021 décrétant un emprunt et des dépenses de 5 000 000 \$ en travaux de réalisation et de mise en place de réseaux municipaux piétons et cyclables et imposant une taxe à l'ensemble*
8. *Adoption du Règlement d'emprunt 661-2021 décrétant un emprunt et une dépense de 3 407 160 \$ pour la construction d'une patinoire extérieure couverte incluant un bâtiment de services et imposant une taxe à l'ensemble*
9. *Adoption du Règlement d'emprunt 662-2021 décrétant un emprunt et une dépense de 359 638 \$ pour les travaux de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées (STEP) et imposant une taxe à l'ensemble et au secteur*
10. *Fin du processus d'appel d'offres – Entretien paysager et services horticoles 2021*
11. *Entretien routes locales (ERL) — reddition de comptes*

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AVRIL 2021**
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

12. Autorisation d'aller en appel d'offres public – Travaux rues Rivest et Grégoire
13. Mandat à Solmatech – contrôle qualitatif de matériaux projet domiciliaire Gestion Donico inc.
14. Contrat d'animation pour le camp de jour 2021
15. Période de questions des contribuables

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2021-04-127

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (3) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE.



2. **Avis de motion et dépôt du Projet de règlement 665-2021 décrétant des dépenses pour des travaux de réfection de la rue Serge et l'affectation de la somme de 120 000 \$ des soldes disponibles du règlement # 573-2014 en vue de financer une dépense de 120 000 \$**

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Claude Gosselin, conseiller, à l'effet que le *Projet de règlement 665-2021 décrétant des dépenses pour des travaux de réfection de la rue Serge et l'affectation de la somme de 120 000 \$ des soldes disponibles du règlement # 573-2014 en vue de financer une dépense de 120 000 \$* sera adopté lors d'une séance ultérieure, et qu'il a pour objet de financer les travaux de réfection de la rue Serge (aménagement d'une tournée au bout de la rue) avec les soldes disponibles du règlement d'emprunt # 573-2014.

Une copie du *Projet de règlement 665-2021* a été remise à tous les élus (article 148 du Code municipal du Québec) avant la présente séance, et de plus, un dépôt est fait séance tenante, comme il en est prévu à l'article 445 du Code municipal du Québec.

Puisqu'il n'a pas été possible de mettre une copie du projet de règlement à la disposition du public dès le début de la séance dans un cartable prévu à cet effet puisque la séance a lieu à huis clos vu le contexte de pandémie lié à la COVID-19, le projet de règlement a été mis en ligne le 23 avril 2021 sur le site Web de la municipalité pour consultation.



3. **Avis de motion et dépôt du Projet de règlement d'emprunt 663-2021 décrétant un emprunt et une dépense de 1 862 434 \$ pour travaux de réhabilitation de la rue Rivest et travaux de gainage de la conduite d'égout de la rue Grégoire et imposant une taxe à l'ensemble et au secteur (Rivest)**

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Maxime Villemaire, conseiller, à l'effet que le *Projet de règlement d'emprunt 663-2021 décrétant un emprunt et une dépense pour travaux de réhabilitation de la rue Rivest et travaux de gainage de la conduite d'égout de la rue Grégoire et imposant une taxe à l'ensemble et au secteur (Rivest)* sera adopté lors d'une séance ultérieure, et qu'il a pour objet un emprunt de 1 862 434 \$ et imposant une taxe à l'ensemble et au secteur pour des travaux au niveau des rues suivantes :

Pour la rue Rivest :

- Le démantèlement des ouvrages existants
- Excavation et remblayage
- Réfection du réseau d'eau potable
- Réfection du réseau d'égout sanitaire
- Réfection du réseau d'égout pluvial et drainage
- Travaux de voirie et aménagement paysager

Pour la rue Grégoire :

- Gainage de la conduite d'égout

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AVRIL 2021**
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

Une copie du Projet de règlement d'emprunt 663-2021 a été remise à tous les élus (article 148 du Code municipal du Québec) avant la présente séance, et de plus, un dépôt est fait séance tenante, comme il en est prévu à l'article 445 du Code municipal du Québec.

Puisqu'il n'a pas été possible de mettre une copie du projet de règlement à la disposition du public dès le début de la séance dans un cartable prévu à cet effet puisque la séance a lieu à huis clos vu le contexte de pandémie lié à la COVID-19, le projet de règlement a été mis en ligne le 23 avril 2021 sur le site Web de la municipalité pour consultation.



4. Avis de motion et dépôt du Projet de règlement 664-2021 modifiant le règlement 635-2019 fixant la limite de vitesse permise sur les chemins municipaux

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par madame Sandra Cardin, conseillère, à l'effet que le *Projet de règlement 664-2021 modifiant le règlement 635-2019 fixant la limite de vitesse permise sur les chemins municipaux* sera adopté lors d'une séance ultérieure, et qu'il a pour objet :

- D'abaisser la limite de vitesse à 70 km/h sur le rang de la Rivière Nord et le rang de la Rivière Sud
- D'abaisser la limite de vitesse à 40 km/h sur le rang de la Côte-Saint-Louis (du croisement du Ruisseau St-Jean – branche 1) à la rue Principale
- D'abaisser la limite de vitesse à 60 km/h sur le rang de la Côte Saint-Louis, de la Route 158 au croisement du Ruisseau St-Jean – branche 1 et sur la montée Lesage

Une copie du Projet de règlement d'emprunt 664-2021 a été remise à tous les élus (article 148 du Code municipal du Québec) avant la présente séance, et de plus, un dépôt est fait séance tenante, comme il en est prévu à l'article 445 du Code municipal du Québec.

Puisqu'il n'a pas été possible de mettre une copie du projet de règlement à la disposition du public dès le début de la séance dans un cartable prévu à cet effet puisque la séance a lieu à huis clos vu le contexte de pandémie lié à la COVID-19, le projet de règlement a été mis en ligne le 23 avril 2021 sur le site Web de la municipalité pour consultation.



M. Brisson se retire des discussions et déclare son intérêt pécuniaire étant domicilié dans cette zone.

Le conseil prend connaissance des commentaires acheminés par la consultation écrite portant sur le projet de règlement suivant.

5. Adoption du Second projet de règlement 654-2021 modifiant le règlement de zonage #364 pour permettre des habitations unifamiliales uniquement dans la zone H-12

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021;

Considérant que le Premier projet de règlement a été adopté lors de cette même séance;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une consultation publique écrite, en remplacement d'une consultation publique vu le décret numéro 102-2021 du gouvernement du Québec en lien avec la Covid-19, fût tenue jusqu'au 5 avril 2021 à 16 h;

Considérant les commentaires reçus lors de la consultation publique écrite;

Considérant que le Second projet de règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance et que tous les membres présents renoncent à sa lecture;

Considérant qu'au plus tard deux jours avant celle-ci, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AVRIL 2021**
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

Considérant qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public sur le site Web de la municipalité le 23 avril 2021 en vue de la présente séance qui se tient exceptionnellement à huis clos, vu le contexte pandémique actuel.

2021-04-128

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (3) :

D'ADOPTER le *Second projet de règlement 654-2021 modifiant le règlement de zonage #364 pour permettre des habitations unifamiliales uniquement dans la zone H-12*, et ce, sans modification et comme ci au long rédigé.

ADOPTÉE.



6. **Adoption du Règlement 655-2021 modifiant le règlement de zonage #364 pour permettre uniquement des habitations unifamiliales, bifamiliales et trifamiliales dans la zone CH-11**

Considérant qu'un avis de motion a été donné et que le Premier projet de règlement a été déposé et adopté lors de la séance extraordinaire du 15 mars 2021;

Considérant que le Second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 6 avril 2021;

Considérant qu'aucune demande valide de participation à un référendum n'a été déposée à la municipalité en regard du Second projet de règlement (art. 135 LAU), et que de ce fait, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

Considérant que le règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

Considérant qu'au plus tard deux jours avant celle-ci, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité;

Considérant qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public sur le site Web de la municipalité le 23 avril 2021 en vue de la présente séance qui se tient exceptionnellement à huis clos, vu le contexte pandémique actuel.

2021-04-129

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (3) :

D'ADOPTER le *Règlement 655-2021 modifiant le règlement de zonage #364 pour permettre uniquement des habitations unifamiliales, bifamiliales et trifamiliales dans la zone CH-11* comme ci au long rédigé.

ADOPTÉE.



7. **Adoption du Règlement d'emprunt 660-2021 décrétant un emprunt et des dépenses de 5 000 000 \$ en travaux de réalisation et de mise en place de réseaux municipaux piétons et cyclables et imposant une taxe à l'ensemble**

Considérant que l'avis de motion et le projet de règlement ont été déposés lors de la séance ordinaire du conseil, tenue le 6 avril 2021;

Considérant que le règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

Considérant qu'au plus tard deux jours avant celle-ci, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AVRIL 2021**
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

Considérant qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public sur le site Web de la municipalité le 23 avril 2021 en vue de la présente séance qui se tient exceptionnellement à huis clos, vu le contexte pandémique actuel.

2021-04-130

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (3) :

D'ADOPTER le *Règlement d'emprunt 660-2021 décrétant un emprunt et des dépenses de 5 000 000 \$ en travaux de réalisation et de mise en place de réseaux municipaux piétons et cyclables et imposant une taxe à l'ensemble*, comme ci au long rédigé.

ADOPTÉE.

~~~~~

8. **Adoption du Règlement d'emprunt 661-2021 décrétant un emprunt et une dépense de 3 407 160 \$ pour la construction d'une patinoire extérieure couverte incluant un bâtiment de services et imposant une taxe à l'ensemble**

**Considérant** que l'avis de motion et le projet de règlement ont été déposés lors de la séance ordinaire du conseil, tenue le 6 avril 2021;

**Considérant** que le règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

**Considérant** qu'au plus tard deux jours avant celle-ci, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité;

**Considérant** qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public sur le site Web de la municipalité le 23 avril 2021 en vue de la présente séance qui se tient exceptionnellement à huis clos, vu le contexte pandémique actuel.

2021-04-131

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (3) :

**D'ADOPTER** le *Règlement d'emprunt 661-2021 décrétant un emprunt et une dépense de 3 407 160 \$ pour la construction d'une patinoire extérieure couverte incluant un bâtiment de services et imposant une taxe à l'ensemble*, comme ci au long rédigé.

**ADOPTÉE.**

*M. Brisson mentionne qu'il y a déjà eu des communiqués à ce sujet qui ont été publiés et que nous avons jusqu'au mois de décembre 2026 pour procéder aux travaux.*

~~~~~

9. **Adoption du Règlement d'emprunt 662-2021 décrétant un emprunt et une dépense de 359 638 \$ pour les travaux de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées (STEP) et imposant une taxe à l'ensemble et au secteur**

Considérant que l'avis de motion et le projet de règlement ont été déposés lors de la séance ordinaire du conseil, tenue le 6 avril 2021;

Considérant que le règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

Considérant qu'au plus tard deux jours avant celle-ci, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité;

Considérant qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public sur le site Web de la municipalité le 23 avril 2021 en vue de la présente séance qui se tient exceptionnellement à huis clos, vu le contexte pandémique actuel.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AVRIL 2021**
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

2021-04-132

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (3) :

D'ADOPTER le Règlement d'emprunt 662-2021 décrétant un emprunt et une dépense de 359 638 \$ pour les travaux de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées (STEP) et imposant une taxe à l'ensemble et au secteur, comme ci au long rédigé.

ADOPTÉE.



10. Fin du processus d'appel d'offres – Entretien paysager et services horticoles 2021

Considérant la résolution 2021-03-070 autorisant l'appel d'offres public pour l'entretien paysager et services horticoles 2021 (1 an ou 2 ans);

Considérant la soumission reçue de *Les Entreprises Rose-Neige inc.* au montant de 103 692.50 \$ pour un (1) an et de 207 385.01 \$ pour deux (2) ans, lors de l'ouverture qui a eu lieu le 22 avril 2021 à 11 h;

Considérant que le résultat est beaucoup plus élevé que le prix prévu au budget 2021, soit 25 000 \$;

Considérant que la Municipalité n'est pas tenue d'accepter la plus basse soumission ni aucune des soumissions, elle peut toutes les rejeter et elle se réserve, à sa seule et entière discrétion, le droit de passer outre à tout défaut de conformité ou irrégularité qui ne va pas à l'encontre de l'égalité entre les soumissionnaires ou sert les intérêts primordiaux de la municipalité. Le tout en conformité avec le *Règlement 616-2018 sur la gestion contractuelle* et de la Loi en matière d'attribution de contrats.

2021-04-133

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (3) :

DE REJETER la soumission reçue de *Les Entreprises Rose-neige inc.* et de mettre fin au processus d'appel d'offres pour l'entretien paysager et les services horticoles 2021.

ADOPTÉE.

Mme Aubertin explique l'aboutissement du processus d'appel d'offres et du plan alternatif qui s'offre à la municipalité. L'arrosage de jardinières et de bacs ne sera potentiellement pas possible cette année vu les résultats de l'appel d'offres.



11. Entretien routes locales (ERL) — reddition de comptes

Considérant que le ministère des Transports versera une compensation de 58 176 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

2021-04-134

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (3) :

D'INFORMER le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à la voirie locale*.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AVRIL 2021**
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE.

~~~~~

**12. Autorisation d'aller en appel d'offres public – Travaux rues Rivest et Grégoire**

**Considérant** le devis préliminaire MSES-1804(Lot3), effectué par *Parallèle 54 expert conseil* pour l'appel d'offres public pour les travaux de réhabilitation de la rue Rivest et travaux de gainage de la conduite d'égout de la rue Grégoire.

2021-04-135

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Maxime Villemaire  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (3) :

**D'AUTORISER** la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des offres publiques avec un système d'appel d'offres **par pondération** (une enveloppe) pour les travaux de réhabilitation de la rue Rivest et travaux de gainage de la conduite d'égout de la rue Grégoire, le tout conformément au devis MSES-1804(Lot3).

**DE PRÉCISER** que la municipalité n'est pas tenue d'accepter la plus basse soumission ni aucune des soumissions, elle peut toutes les rejeter et elle se réserve, à sa seule et entière discrétion, le droit de passer outre à tout défaut de conformité ou irrégularité qui ne va pas à l'encontre de l'égalité entre les soumissionnaires ou sert les intérêts primordiaux de la municipalité. Le tout est fait en conformité avec le *Règlement 616-2018 sur la gestion contractuelle* et de la Loi en matière d'attribution de contrats.

La réalisation des travaux est conditionnelle à l'acceptation du Règlement d'emprunt 663-2021 et à l'annonce de l'aide financière du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU).

**ADOPTÉE.**

~~~~~

13. Mandat à Solmatech – contrôle qualitatif de matériaux projet domiciliaire Gestion Donico inc.

Considérant les résolutions 2021-03-074 et 2021-04-107 autorisant les travaux des phases 1 et 2 de Gestion Donico inc.;

Considérant les offres de services professionnels pour le contrôle qualitatif de matériaux de la phase 1 reçues par trois (3) fournisseurs;

Considérant que le prix le plus bas est celui fourni par Solmatech, au montant de 8 042,10 \$ incluant les taxes;

Considérant qu'un ajustement à cette offre de service suivra, afin de combler le contrôle qualitatif de matériaux de la phase 2 des travaux;

Considérant la recommandation de *Parallèle 54* soumise le 15 avril 2021.

2021-04-136

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (3) :

D'ENTÉRINER le mandat à Solmatech pour voir au contrôle qualitatif des matériaux en lien avec les travaux de la phase 1 du projet domiciliaire de Gestion Donico inc., et ce, pour la somme de 8 042.10 \$ incluant les taxes et tel que prévu à l'offre de services OSC1170-21 et d'ajuster ce montant en fonction des coûts réels au bordereau des quantités pour la phase 2.

DE FACTURER le promoteur d'un montant équivalent à la dépense.

D'AFFECTER cette dépense, ainsi que l'ajustement qui suivra pour la phase 2, aux activités de fonctionnement au poste budgétaire **02-232000-459** et d'en autoriser les paiements.

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AVRIL 2021**
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**



14. Contrat d'animation pour le camp de jour 2021

Considérant l'importance d'offrir aux familles de Saint-Esprit et Saint-Roch-Ouest un service de camp de jour pour l'été 2021;

Considérant l'offre de services de *Les Camps A.E.S., Gestion Vincent et Limoges inc.* datée du 2 février 2021 présentant deux (2) options, soit le coût d'inscription régulier ou le cout d'inscription avec une surprime advenant qu'il n'y aurait pas d'assouplissement sanitaire de la Santé publique.

2021-04-137

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (3) :

D'ENTÉRINER la signature de l'entente par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Caroline Aubertin, avec l'entreprise *Les Camps A.E.S., Gestion Vincent et Limoges inc.* pour voir à organiser et à animer le camp de jour thématique 2021 tel que décrit dans l'offre de services du 2 février 2021. La municipalité contribue de cette façon :

Coût régulier par enfant par semaine

- Remboursement pour les résidents de Saint-Esprit et Saint-Roch-Ouest 55 \$
(subvention de la municipalité 50 % du coût d'inscription)

Coût avec surprime Covid par enfant par semaine

- Remboursement pour les résidents de Saint-Esprit et Saint-Roch-Ouest 70 \$
(subvention de la municipalité 54 % du coût d'inscription)

Aucun montant n'est versé pour les frais du service de garde.

Entre autres obligations inscrites au contrat, la municipalité s'engage à verser la rémunération à 50 % de deux (2) à (3) trois animateurs, travaillant entre 30 et 40 heures par semaine, selon le salaire négocié entre l'animateur et *Les Camps A.E.S., Gestion Vincent et Limoges inc.* salaire normalement admissible à une subvention d'Emploi été Canada.

Le camp de jour se déroule de 9 h à 16 h, du lundi au vendredi du 28 juin au 20 août 2021 inclusivement.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-70150-996** et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



15. Période de questions des contribuables

Puisque l'assemblée se tient à huis clos, la période de questions est consacrée aux questions des personnes ayant transmissent par courriel au préalable leurs questions en vue de la présente période de questions.

Le maire rappelle que lors d'une séance extraordinaire les questions ne peuvent porter que sur les sujets à l'ordre du jour. Aucune question n'avait été transmise en ce sens.



Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AVRIL 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 14, l'ordre du jour est épuisé.

2021-04-138

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (3) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

~~~~~

Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorière, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

- Original signé -

Caroline Aubertin,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

~~~~~

- Original signé -

Michel Brisson
Maire et
Président d'assemblée

- Original signé -

Caroline Aubertin
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Michel Brisson, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

- Original signé -

Michel Brisson
Maire et Président d'assemblée